



« Saint-Maur Express » 2021

Règlement du rallye « Saint-Maur Express » de Saint-Maur-des-Fossés

Article 1 : Présentation du rallye

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise un rallye « Saint-Maur Express » proposé par le Conseil Consultatif des Jeunes. Il s'agit d'une course d'aventure pédestre, en équipe, à travers la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Article 2 : Composition de l'équipe

L'équipe devra obligatoirement être composée de deux personnes minimum et de six personnes maximum. Chaque équipe devra se choisir un nom.

Les jeunes n'ayant pas pu composer d'équipe peuvent s'inscrire seul. L'organisateur les rassemblera pour former une ou plusieurs équipes « d'inconnus ».

Article 3 : Modalités de participation

Conditions d'âge

Ce rallye pédestre est gratuit et ouvert aux jeunes dès l'entrée en 4^{ème} et jusqu'à 25 ans inclus, scolarisés ou domiciliés à Saint-Maur-des-Fossés.

Pour les équipes composées exclusivement de mineurs, un adulte accompagnant est possible, mais facultatif. L'adulte ne participera pas aux défis.

Pour les participants mineurs, l'inscription devra être faite par un des représentants légaux.

Condition physique

Aucun certificat médical n'est demandé aux participants car le rallye « Saint-Maur Express » n'est pas une compétition sportive. Néanmoins, l'événement nécessite une bonne condition physique, la durée du rallye étant de 4h de marche à pied.

Conditions matérielles

Afin de garantir l'équité entre tous les participants, seuls les déplacements pédestres sont autorisés pour cette course.

Les participants n'ont pas le droit de faire appel à du co-voiturage ou de faire du stop pour se rendre sur les lieux des différents défis.

Chaque équipe devra avoir au moins un téléphone/smartphone pour joindre le point central en cas de problème (accident, incident, etc...) et pouvant prendre des photos.

Il est recommandé de porter une paire de chaussures adaptée (marche ou baskets) et de porter une tenue vestimentaire adaptée à la marche et aux conditions climatiques.

Article 4 : Horaires

13h00 Accueil des participants
13h10 Présentation du jeu et des règles
De 13h30 à 17h Défis & épreuves
De 17h à 17h30 Retour des équipes au point central
17h45 Annonce des résultats et remise des prix

Article 5 : Assurance

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a souscrit une police d'assurance en conformité avec l'événement.

Les participants doivent avoir souscrit, à titre personnel, à une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les conséquences dommageables qu'ils pourraient causer aux tiers ou aux participants à l'occasion du déroulement du rallye.

L'attention des participants est attirée sur le fait que cette assurance ne couvre pas les dommages corporels dont ils pourraient être victime. Il appartient aux participants de s'assurer contre ce risque.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 22 mai au 11 juin 2021, dans la limite des places disponibles. Les dossiers d'inscription sont disponibles en ligne sur le site de la Ville (www.saint-maur.com) ou sur place à R.E.L.A.I. Jeunesse.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété,
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale et le droit de captation et d'exploitation de photographies,
- Pour les majeurs : le droit de captation et d'exploitation de photographies.

Les inscriptions sont à déposer ou à envoyer à :

R.E.L.A.I. Jeunesse
41, rue des Remises
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h – 19h

Du mardi au vendredi :

9h à 12h et 13h à 19h

Samedi : 10h à 14h (hors vacances scolaires)

Ou à l'adresse électronique suivante :

evenements@mairie-saint-maur.com

Pour tout renseignement concernant le rallye, vous pouvez contacter le service Jeunesse au :
01.48.86.05.56.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue si la limite des 20 équipes est atteinte.

Article 7 : Annulation de la manifestation

La Ville peut être exceptionnellement contrainte d'annuler son programme en cas d'évènements imprévisibles (sécurité des participants, interdiction de rassemblement) ou en fonction du nombre d'inscrits.

Article 8 : Droit à l'image

En s'inscrivant à « Saint-Maur Express », les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos dans les supports physiques ou virtuels de communication de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés (site municipal, Facebook, Twitter, Instagram, Saint-Maur Infos).

Article 9 : Parcours

Le parcours est à faire à pied et il n'est pas prédéfini. Il emprunte les rues et chemins de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés. Chaque équipe devra gérer son parcours, et s'orienter en fonction de ses choix de défis. Une feuille de route sera remise au départ de la course, comportant un plan de la ville, des lieux et l'intitulé des défis.

Tous les participants sont attendus le :

Samedi 12 juin 2021 à 13h
Au labyrinthe du Parc de la mairie, 17, avenue de République

Ce lieu est le point central du jeu. Le maître du jeu y sera présent pour toute la durée du rallye.

Le parcours ne présente aucun danger, cependant la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ne sera pas fermée à la circulation routière, donc PRUDENCE et VIGILANCE sont demandées lors de la traversée des rues. L'organisateur demande aux participants de respecter le code de la route (marche sur les trottoirs, feux tricolores, etc...) et de respecter les usagers qui fréquentent les lieux des épreuves et lors de leurs déplacements.

Article 10 : Sécurité

Un poste de secours se trouvera au check point général du jeu. Un numéro de téléphone à joindre en cas d'urgence sera communiqué au départ, ainsi qu'un rappel des numéros d'urgence accessibles depuis tout type de téléphone.

Article 11 : Résultats

Chaque défi rapporte un nombre de points différents en fonction de la difficulté de l'épreuve et de son éloignement avec le check point général.

Le retour final doit obligatoirement se faire dans le temps imparti entre 17h et 17h30, sous peine de ne pas voir ses points comptabilisés. L'ordre d'arrivée permettra également d'obtenir des points.

Deux épreuves bonus seront également mises en place : « Texte à trou » et « Signatures ».

Les organisateurs se réuniront pour réaliser le calcul de points pour chaque équipe.

Les résultats seront annoncés au check-point à 17h45.

Article 12 : Remise des lots

Les trois équipes gagnantes se verront décerner des lots.

En cas d'égalité, c'est l'épreuve bonus des « Signatures » qui départagera les équipes.

Article 13 : Ravitaillement

Un ravitaillement en eau se trouvera à proximité du check point général du jeu. Il est conseillé aux participants de prévoir une bouteille d'eau et un encas.

Article 14 : Acceptation du règlement

La participation au rallye « Saint-Maur Express » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.